

1. Réservations

La réservation devient ferme à réception d'une confirmation écrite et du versement d'arrhes représentant 30% du montant total du séjour.

Les règlements sont acceptés par carte bancaire et virement.

2. Dépôt de garantie

Une caution de 1000 € par carte de crédit devra être déposée avant l'arrivée. Elle sera restituée dans un délai de 10 jours après le séjour, déduction faite d'éventuels frais liés à des dommages constatés.

3. Taxe de séjour

Le locataire s'engage à acquitter la taxe de séjour selon le tarif en vigueur fixé par la commune.

4. Modalités d'arrivée et de départ

Les arrivées sont prévues le samedi entre 17h et 19h. Toute arrivée tardive doit être signalée au préalable.

Les départs s'effectuent le samedi entre 8h et 10h.

5. Conditions d'occupation

- Le logement est strictement non-fumeur.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les fêtes ne sont pas autorisées.
- Le nombre d'occupants maximum spécifié dans le contrat de location ne doit pas être dépassé.

6. Annulation par le locataire

En cas d'annulation de la réservation par le locataire, les frais suivants sont appliqués :

- Annulation à plus de 31 jours avant la date d'arrivée : 30 % du montant du séjour
- Annulation entre 30 et 21 jours avant la date d'arrivée : 50 % du montant du séjour
- Annulation entre 20 et 14 jours avant la date d'arrivée : 75 % du montant du séjour
- Annulation entre 13 et 0 jours avant la date d'arrivée : 100 % du montant du séjour
- En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

7. Assurance annulation / interruption de séjour

Il est recommandé au locataire de souscrire une assurance annulation et interruption de séjour, afin d'être couvert en cas d'imprévu empêchant le séjour ou nécessitant un départ anticipé.

Le bailleur ne propose pas d'assurance annulation et décline toute responsabilité pour les frais engagés ou les pertes financières en l'absence de souscription par le locataire.

8. Annulation par le bailleur

En cas d'annulation de la location par le bailleur du fait d'un cas de force majeure (tels qu'un dégât des eaux, incendie, avalanche, canalisations gelées, panne de chauffage, interdiction administrative ou tout autre événement empêchant l'accès ou l'occupation du chalet), le bailleur informera le locataire dans les meilleurs délais.

Dans ce cas, les sommes versées par le client seront intégralement remboursées, sans qu'aucune autre indemnité ou compensation supplémentaire ne soit due au client.

9. Responsabilité et assurance

Le locataire devra justifier d'une assurance responsabilité villégiature couvrant les éventuels dommages provoqués durant le séjour.

10. Utilisation des équipements et limitation de responsabilité

Divers équipements de loisirs sont mis à disposition des locataires dans les chalets (les équipements peuvent varier d'un chalet à l'autre): baby-foot, billard, jeu de fléchettes, console de jeux vidéo, sauna et jacuzzi.

L'utilisation de ces équipements se fait sous la pleine responsabilité du locataire et des occupants du chalet, majeurs ou mineurs sous la surveillance d'adultes responsables. Il est rappelé que certaines activités et équipements (sauna, jacuzzi) présentent des risques pour la santé et la sécurité : il appartient aux utilisateurs de s'assurer qu'ils sont aptes médicalement à y accéder, d'en respecter l'usage, les consignes d'utilisation affichées, ainsi que les règles de sécurité et d'hygiène.

Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage matériel résultant d'une utilisation inappropriée, non conforme ou négligente des équipements précités. Les mineurs doivent être surveillés en permanence lors de l'utilisation des jeux et appareils.

Toute dégradation ou dommage causé aux équipements par le locataire pourra lui être facturé selon le coût de remise en état ou de remplacement.

11. Responsabilités

Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage subi par le locataire au sein du bien loué, sauf en cas de faute avérée du bailleur.

12. Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du contrat de location sont utilisées uniquement pour la gestion de la réservation et du séjour. Ces données ne seront jamais transmises à des tiers sans le consentement préalable du locataire, sauf obligation légale ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, le locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer en contactant le bailleur.

13. Loi applicable et litiges

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du lieu de situation du bien loué.

Le contrat est soumis à la législation française en vigueur.